Trente-neuvième année, N° 35. Le numéro 10 centimes Jeudi 12 février 1942.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	16.—	9.—	5.—
Avec Bulletin officiel	21.—	11.—	6.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	9 cts	le mm.	
Suisse	11	»	»
Etranger	14	»	»
Réclames : Canton	20	»	»
» Suisse	25	»	»
Mortuaires	16	»	»

Déboulonnage

M. Grellet vient de publier dans la *Gazette de Lausanne* un article qui ne tombera certainement pas dans des encriers de paralytiques.

Cet article mérite en effet de trouver un écho dans toute la presse honnête et parmi tous les groupes qui savent placer le patriotisme et l'indépendance du pays au-dessus des tendances et des passions politiques.

Selon notre confrère et maître, le Tribunal territorial de Zurich aurait envisagé l'application de la peine de mort contre deux individus qui faisaient de l'espionnage à tour de bras et qui n'étaient pas précisément des dessous de panier de la société.

Tous deux Uranais, l'un se donnait le titre fanfaron de Führer ; l'autre n'était rien moins que le fils du président du Tribunal cantonal, aujourd'hui démissionnaire.

Frontistes de cœur, d'âme et d'ongles, ils présidaient des réunions qui avaient lieu précisément dans ce paysage historique que l'on peut considérer à juste titre comme le berceau de notre patrie et de nos libertés.

Il faut croire que, dans ces réunions, on ne se contentait pas de faire de la politique d'origine étrangère pour qu'un Tribunal ait pu, un instant, évoquer une sentence de mort.

C'était évidemment de la trahison.

La *Gazette de Lausanne* nous apprend, en outre, que le même Tribunal va tout prochainement se réunir pour juger sept accusés du même acabit, mais dont quatre ont pris la fuite, et qui tous, ou à peu près tous, faisaient précéder leur nom du titre de *doctor*.

Il y a là toute une mayonnaise : on y voit des membres du barreau, un journaliste, le Dr Wechlin, un fonctionnaire, gens qui se comparaient facilement à des surhommes et qui n'étaient même pas des sous-hommes, rêveurs que les services étrangers de l'espionnage attendaient à un premier contour de rues.

Est-ce que ces individus ont été attirés par la soif du gain ?

C'est le mystère que le Tribunal militaire ne nous révélera certainement pas.

On reste confondu devant la facilité avec laquelle parfois des gens de très honnêtes familles se laissent emporter par l'espérance d'une fortune. Dès qu'on fait miroiter à leurs yeux, la folle perspective d'une grosse somme d'argent, ils oublient tout : famille, éducation, religion, morale, ouvrant leurs poches à des billets de banque qui n'y entrent pas.

Aussi approuvons-nous des deux mains les Autorités, civiles et militaires, qui, ayant à engager du personnel, prennent d'infinies précautions à cet égard et s'entourent de renseignements indispensables sur le caractère et le degré de résistance du postulant.

Un homme averti en vaut deux, dit un proverbe qui pourrait faire partie des maximes de la *Sagesse des nations* qui en ont, il est vrai, si peu aujourd'hui.

Mais nous n'avons pas le sentiment que ce soit cette soif du gain qui ait attiré ces pauvres individus hors des voies de l'honneur.

C'est bien plutôt la politique et l'ambition de jouer un rôle de premier plan.

N'ayant pas eu le moyen de se distinguer et de décrocher un mandat quelconque, ils ont voulu épater à force de surenchère.

Qu'est-il arrivé ?

D'être accusés de forfaits plus monstrueux les uns que les autres.

L'ambitieux, qu'il soit criminel ou non, fait ce qu'il peut pour sauver son nom de l'oubli. Ce besoin de se mettre sur des tréteaux et de faire parler de soi est inhérent à la nature humaine. Alcibiade faisait couper la queue de son chien pour qu'on s'occupât de sa propre personne.

Malheureusement, cette mise en scène n'enfante pas que des héros, mais bien souvent de grands scélérats.

Nous ne comprenons pas que des citoyens puissent se laisser tenter par des propositions aussi infamantes que celles qui concernent l'espionnage.

La nation, pour laquelle ils trahissent la leur, les a bien vite jetés par-dessus bord le jour où ils ont été pris dans la souricière, tandis qu'elle s'en tire sans grand dommage.

Mais tant qu'il y aura des jocrisses sur la terre — et la race n'en est pas près de s'éteindre — il surgira des espions pour exploiter leur faiblesse, leurs défauts, leur ambition et leur amour du gain.

Déjà passablement égratigné par des aventures politiques qui n'étaient pas reluisantes, le frontisme est aujourd'hui complètement déboulonné.

De ses adhérents se déclarent prêts à mourir pour leurs convictions, mais nous constatons qu'ils s'appliquent d'abord à égorger les libertés et l'indépendance de leur pays.

Ch. Saint-Maurice.

Responsabilité du détenteur d'animaux

—o—

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

—o—

Lausanne, 9 février.

Lorsqu'un animal cause un dommage son détenteur en est responsable. Il échappe à cette responsabilité s'il prouve qu'il a gardé et surveillé l'animal avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage (article 56 du Code des Obligations).

Un chien mord-il un passant, un cheval emballé renverse-t-il un enfant, la victime doit rechercher le détenteur de la bête si elle veut demander réparation du dommage subi. Qui est donc le détenteur d'un animal ? Cette question pose à peu près le même problème que la détention d'un véhicule automobile. Aussi la définition du détenteur est-elle sensiblement la même en matière de responsabilité à raison d'animaux et dans le domaine de la responsabilité découlant de l'emploi de véhicules à moteur. Ces deux responsabilités sont d'ailleurs causales, c'est-à-dire qu'elles découlent de l'existence d'un rapport de causalité entre le dommage et l'action de l'animal ou l'emploi du véhicule automobile, sans que la victime ait à prouver une faute du détenteur. Les deux responsabilités trouvent leur raison d'être dans les risques inhérents, d'une part, à la nature des animaux, par suite de leur vie instinctive incontrôlable, d'autre part à l'emploi des véhicules automobiles, à cause du danger que présentent leur poids, leur mouvement, la vitesse qu'ils peuvent atteindre.

D'après la jurisprudence du Tribunal fédéral le détenteur est celui qui tire profit de façon durable de l'animal ou du véhicule à moteur. C'est celui qui en a la possession. Le Tribunal fédéral a insisté sur cette dernière condition qui complète la première. Un boucher avait acheté à un éleveur des environs un magnifique verrat. Il avait envoyé son domestique chercher l'animal. Lorsque ce domestique aidé de l'employé de l'éleveur allaient faire passer le verrat de l'étable dans la cage destinée au transport, la bête réussit à s'échapper : elle renversa le domestique et lui causa quelques blessures. Le Tribunal fédéral jugea que le vendeur devait être considéré comme le détenteur de l'animal jusqu'au moment du transfert et cela bien que les profits et les risques de la chose passent à l'acheteur dès la conclusion du contrat. La responsabilité du détenteur d'un animal est notamment une responsabilité à raison de la garde et du devoir de surveillance attentive qu'elle implique. Or, pour garder et pour surveiller il faut avoir la possession de l'animal. Le vendeur possède l'animal jusqu'au moment du transfert et il est en conséquence détenteur de la bête jusqu'à cet instant.

D'après le Tribunal fédéral il faut en particulier se garder de confondre propriétaire et détenteur. En effet, si en général le propriétaire tire de façon durable un profit de sa bête (il peut toutefois ne pas retirer de profit de sa propriété, par exemple lorsqu'il en donne l'usufruit) il n'en est en revanche pas toujours le possesseur immédiat. Ainsi il peut louer son cheval : celui qui en a l'usage en est le possesseur immédiat et partant le détenteur, alors que le propriétaire, qui retire du contrat le prix de location, n'est plus détenteur n'étant plus possesseur immédiat. Un boucher avait acheté pour le ménage de sa mère, qui s'était remariée, une vache dont il était propriétaire mais dont son beau-père était détenteur, puisqu'il en avait le profit, la garde et la possession. Le boucher qui habitait en ville n'était que le propriétaire de la vache ; il ne pouvait être considéré comme le détenteur de l'animal parce que n'habitant pas avec ses parents il n'avait pas la possession immédiate de la vache et ne pouvait donc encourir la responsabilité qui incombe à celui qui ayant la garde de l'animal est censé pouvoir éviter des actes dommageables de celui-ci.

La responsabilité du détenteur d'un animal ne peut être mise à contribution que si cet animal a réellement causé le dommage dont se plaint la victime. Dans la seconde affaire citée la vache du boucher avait réussi à s'échapper par une ouverture de la clôture. Ses pas l'avaient conduite sur le pré d'un voisin, Jacques. Sur ce pré paissait la vache de Jacques attachée par une corde à un pieu. La vache libre attaqua sur-le-champ la bête attachée, pour la libérer sans doute. Jacques témoin de cette agression voulut intervenir. Que se passa-t-il exactement ? On ne le saura jamais. Le fait est qu'avant d'avoir atteint les combattantes, Jacques trébucha et fit une chute qui lui causa une commotion cérébrale et une blessure à la main. Jacques voulut rendre responsable de ce dommage le beau-père du boucher et le boucher. Le Tribunal fédéral jugea que ce dernier n'entrait pas en ligne de compte parce qu'il n'avait pas la qualité de détenteur de la vache. Quant au beau-père sa responsabilité n'était pas davantage engagée parce que, en fait, la vache n'avait pas causé l'accident dont Jacques avait été victime. Celui-ci avait probablement trébuché sur la corde par laquelle sa propre vache était attachée. Certes l'accident ne se serait pas produit si la vache du boucher n'avait pas pénétré dans la propriété de Jacques et attaqué la vache de celui-ci. Il n'en reste pas moins que ce fait n'est qu'une condition de l'accident survenu et qu'il n'y a entre celui-là et celui-ci aucune relation de cause à effet. Jacques a causé sa chute par sa propre maladresse.

Ln.

LE COMMENCEMENT DE LA FIN

La situation de Singapour est désespérée, d'autres succès nippons sont prévus

Autour de la campagne d'Afrique

Les choses vont plus vite que prévu dans le Pacifique : le siège de Singapour commence à peine que déjà, en Angleterre et aux Etats-Unis, on ne donne plus cher de la fameuse forteresse. « Toutes les circonstances sont en faveur de l'assaillant », écrit un journal américain. Et de poursuivre, examinant le problème des grandes fortifications sur lesquelles on comptait, comme Liège, la ligne Maginot et Odessa :

« Tous ces ouvrages fortifiés se sont effondrés, dans la guerre actuelle, non point parce que les défenseurs étaient mauvais ou trop sûrs d'eux-mêmes, mais parce qu'ils avaient été l'objet d'études particulièrement approfondies de la part de l'état-major ennemi. Il est clair que les Japonais ont étudié le système défensif de Singapour pendant des années et qu'ils n'ont déclenché leur attaque qu'après avoir eu connaissance exactement de ce système. »

Un autre journal de New-York considère que la chute de Singapour est inévitable et que ses conséquences pourraient en être irréparables pour toute la situation en Extrême-Orient.

A Londres on exprime à peu près le même avis. Et, de fait, la chute de Singapour entraînera inévitablement celle des Indes néerlandaises et dans ces mers du Sud, sur lesquelles le Japon a porté ses regards, il ne restera plus que Port-Darwin pour représenter la défense britannique.

Mais l'Australie elle-même n'échappera pas à l'assaut.

La rapidité avec laquelle le Haut Commandement nippon a atteint ses principaux objectifs stratégiques ne peut s'expliquer, écrit René Baume, que par l'impréparation à la guerre de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Ce sera, pour les historiens, un mystère d'expliquer pourquoi Londres et Washington n'ont jamais voulu accepter la politique japonaise tendant à l'organisation de l'Asie-Orientale, alors qu'ils étaient incapables de l'empêcher.

Si peu capables que deux mois après son entrée en guerre, le Japon se trouve donc livrant l'assaut à Singapour, la base la plus puissante qui ait jamais été érigée dans le monde, et, aux premiers débarquements, Londres laisse dire : « C'est le commencement de la fin ».

LES FAITS

En tout cas, les Japonais ont réussi à étendre leur lieu de débarquement et les défenseurs ne cessent de reculer. La situation est bien désespérée. Le correspondant particulier d'Exchange Telegraph annonce que le crépitement des mitrailleuses se fait entendre déjà dans les faubourgs de Singapour. La bataille se déroule maintenant aux environs immédiats de la ville.

Sur le côté nord, tous les entrepôts de carburants sont en feu. Une lourde fumée noire se dégage de ces nombreux incendies et plane sur toute l'île. Elle est poussée par le vent jusque sur la ville de Singapour à une vingtaine de kilomètres de distance.

La politique de la terre rase est systématiquement appliquée. A mesure qu'elles se retirent, les troupes britanniques détruisent les installations industrielles, les fabriques de caoutchouc et les entrepôts de marchandises et de munitions. Les explosions se multiplient jusque dans la ville. Les troupes anglaises, australiennes, indiennes et chinoises combattent côte à côte dans la lourde fumée qui se dégage des incendies. Elles sont durement pressées par les Japonais dont l'aviation survole et bombarde la citadelle sans arrêt. Un immense incendie s'est déclaré au cœur de la ville...

En Insulinde, les Japonais ont débarqué à Macassar. C'est la marche en avant vers Java qui reprend. Capitale des îles Célèbes, Macassar est important parce qu'il peut servir de tremplin pour une attaque contre la grande base navale de Sourabaya sur le flanc oriental de Java dont une autre force expéditionnaire japonaise préparerait une poussée contre Batavia...

UNE PROTESTATION

Le gouvernement des Etats-Unis a protesté officiellement à Vichy par une note établissant que, dans trois cas au moins, la France a contrevenu à sa neutralité en laissant parvenir des secours au général Rommel. L'ambassadeur du Maréchal Pétain à Washington, M. Haye, a affirmé l'innocence de son pays, mais à Londres, M. Dalton, ministre de la guerre économique, a déclaré détenir des preuves indiscutables de la livraison à l'Axe d'automobiles, de camions, de

(La suite en deuxième page, 1re colonne)

blé, de vin et d'huile d'olive de l'Afrique du Nord française, en Libye. De la gazoline et de l'essence pour l'aviation y seraient aussi parvenues par la Tunisie... Les choses en sont là...

Quant au déroulement de la campagne d'Afrique, on estime à Rome qu'il n'y a qu'une alternative pour les Anglais : ou s'arrêter sur une ligne de résistance quelconque, peut-être celle de Tobrouk, pour essayer avec les moyens à leur disposition d'arrêter l'élan des troupes de l'Axe par une défense passive vouée à l'insuccès, ou bien faire affluer encore des forces du Proche-Orient pour essayer d'arrêter les troupes italo-allemandes et contre-attaquer.

Mais les Anglais seront-ils à même de dégarnir encore davantage le front du Proche-Orient devant l'inexorable offensive allemande du printemps, annoncée par M. Hitler lui-même ?

Cette offensive serait même appelée à avoir une influence décisive sur le front d'Afrique. On rappelle, en effet, que ce fut en partie justement à cause de l'arrêt volontaire des opérations sur le front de l'Est par les Allemands que les Anglais purent attaquer au mois de novembre en Afrique et obtenir des résultats aussi considérables...

En outre, si, ce printemps, l'offensive japonaise en Extrême-Orient continue encore, comme cela est probable, les conditions les moins favorables pour une résistance britannique en Afrique seraient créées avec toutes les conséquences que cet état de faiblesse de la défense britannique pourrait entraîner.

Tout se tient...

— Puisque nous avons parlé de la France, ajoutons que l'incendie du « Normandie » a produit une grosse émotion dans tout le pays, qui souffrait déjà de la réquisition par les Etats-Unis du superbe paquebot qui portait témoignage du génie technique et artistique de la France. « Il est vrai, écrit le correspondant de la « Suisse » à Vichy, que les Américains n'avaient pas hésité à le sacrifier et à transformer en un monumental transport cette œuvre d'art d'un prix inestimable. Déjà, ils avaient fait enlever toute la décoration du paquebot et elle avait gagné le garde-meuble. L'équipage avait été débarqué. Livré à près de 3000 ouvriers, ce qui représentait bien des risques qui, hélas ! ne demeurèrent pas problématiques, le paquebot subissait un aménagement tout utilitaire. (Il devait servir à des transports militaires.)

Le destin semble avoir voulu qu'il ne subît pas jusqu'à la fin cette manière d'opprobre et que le feu, puis la glace, vinssent interrompre son supplice. Une belle et grande chose est morte, que la civilisation française avait créée. »

Et que la guerre aura tuée, comme tant d'autres belles et grandes choses...

Nouvelles étrangères

Le fameux procès de Riom serait-il encore ajourné ?

Il n'est pas exclu que le procès durant lequel seront jugées les personnalités responsables de la défaite française, rencontre dès le début de nouvelles difficultés. Me Maurice Ribet, qui défendra M. Daladier, a déclaré au représentant de « United Press », après avoir eu une nouvelle entrevue avec son client, que par suite des règlements interdisant le passage de documents à travers la ligne de démarcation, il lui a été impossible jusqu'à présent de transporter à Riom le dossier Daladier. Il a ajouté : « Si les autorités ne m'autorisent pas à porter des actes à Riom, j'ai l'intention de me présenter le 19 février devant la haute cour de justice pour demander que la cause de mon client soit renvoyée « sine die ».

Ce n'est du reste pas là le seul obstacle que pourrait rencontrer le tribunal. Même dans le cas où il serait autorisé à transporter le dossier Daladier, Me Ribet pourrait demander que le procès soit ajourné en justifiant cette démarche par le fait que l'époque à laquelle auront lieu les débats, n'est pas propice.

Les causes du désastre du „Normandie“

L'attorney du quartier de Manhattan a déclaré au sujet de l'enquête sur l'incendie du « Normandie » qu'il ressort des dépositions des 70 témoins qu'il interrogea que la cause initiale du sinistre était une lampe à souder qui enflamma la toile recouvrant des balles de kapok servant à remplir les ceintures de sauvetage. Le soudeur incriminé était occupé à couper une barre d'acier dans le salon principal du pont de la promenade lorsqu'une étincelle tomba sur les balles de kapok placées à 66 cm.

Le rapport précise que la barre d'acier n'était pas complètement coupée lorsque le feu commença. On pouvait voir les flammes sauter d'une balle à l'autre avec une grande rapidité. 20 ouvriers, qui travaillaient à changer la tuyauterie française par une tuyauterie américaine, ont tenté d'éteindre les flammes, mais la fumée et le feu les obligèrent à partir du salon. L'un d'eux fixa une lance d'incendie et tenta d'inonder le foyer, mais la pression était si faible que l'eau ne jaillissait pas à plus de 3 mètres.

Les spécialistes des renflouements envisagent de soulever le navire à l'aide de pontons puis l'eau sera pompée, jusqu'à ce que le navire retrouve son équilibre. Les experts pensent que les machines sont endommagées. Les bateaux-pompes continuent de déverser l'eau sur le bateau encore en feu.

Des braconniers étranglent deux femelles de sanglier qui étaient les idoles des Viennois

Après la proclamation de la république en Autriche, les anciennes chasses impériales, non loin de Vienne, qui correspondent en superficie au Grünewald de Berlin, devinrent domaine d'Etat.

Leur étendue, leurs arbres superbes et l'abondant gibier qu'elles hébergent en ont fait pour les Viennois un lieu d'excursions en toute saison.

Deux de leurs hôtes, « Liesl » et « Gretl », se partageaient tout spécialement leur faveur. C'étaient deux laies, — femelles de sanglier — plus de toute première jeunesse, mais aussi familières... et mendiantes que les ours de certains parcs nationaux américains. Elles répondaient aux appels des promeneurs et venaient délicatement leur prendre des doigts les friandises qu'ils apportaient à l'intention de ces vieilles amies.

On ne les verra plus. Depuis quelques semaines déjà, elles n'accouraient plus lorsqu'on les hélait, et l'on supposait que, pour une raison ou une autre, elles avaient changé de bauge dans le vaste « Lainzer Tierpark ».

Récemment, une sanglante rencontre eut lieu entre des gardes et un groupe de braconniers qui, conduits en lieu sûr, avouèrent avoir attiré avec du pain « Liesl » et « Gretl » et les avoir égorgées, puis mangées en partie et vendues pour le reste à des amateurs de venaison... plutôt coriace. Et c'est un gros chagrin pour leurs amis viennois.

Nouvelles suisses

Notre ravitaillement en blé

Le ravitaillement du pays en céréales et en pain a fait mardi soir l'objet d'un exposé de M. W. Laesser, chef de section du ravitaillement en céréales, présenté à la société d'économie politique du canton de Berne.

M. Laesser a parlé du ravitaillement en céréales pendant la dernière guerre, puis a rappelé qu'avant la guerre actuelle, nous avons importé des céréales panifiables de l'Argentine, des Etats-Unis et du Canada, partiellement aussi d'Hongrie, de Russie, de Yougoslavie et même d'Australie et de Mandchourie. La consommation annuelle s'élève actuellement à 63,000 wagons, dont le 32 % sont couverts par notre propre production. En vertu des dispositions de la loi sur les céréales, nos réserves s'élevaient au commencement de la guerre à 8000 wagons. Avant la guerre déjà, les consommateurs avaient été invités à faire des réserves de farine pour deux mois au moins. Les importations ont pris une importance particulière. En ce qui concerne notre propre production, l'orateur a relevé la grande portée économique du plan Wahlen. L'année dernière, 179,000 entreprises agricoles ont cultivé des céréales et la surface ensemencée a été de 150,000 hectares.

M. Laesser indique les raisons pour lesquelles le pain n'a pas encore été rationné, bien que le ravitaillement ne soit pas assuré pour une longue période, dans tous les cas pas pour la durée de la guerre. Il a indiqué que les expériences faites, lors de la première guerre mondiale, en ce qui concerne le rationnement du pain, ont montré que cette mesure devait être ajournée autant que possible. La rationnement aboutirait certainement à l'utilisation de toutes les cartes de pain et la consommation du pain, en comptant une ration de 250 gr. serait plus élevée qu'aujourd'hui. Il devrait être possible, en observant une certaine discipline générale d'ajourner le rationnement du pain de quelques mois, sinon de l'éviter complètement. Si l'on devait arriver à un rationnement échelonné des denrées alimentaires en tenant compte de la profession, de la région, des conditions sociales et économiques du consommateur, on se trouverait devant des difficultés considérables nécessitant un gros appareil administratif.

En terminant, l'orateur adresse un instant appel aux consommateurs leur demandant d'appuyer les efforts des offices économiques de guerre pour assurer le ravitaillement du pays, en réduisant la consommation, selon leurs moyens, car c'est de l'attitude de chacun que dépend le succès.

Le festival des fêtes fédérales

Tous les participants au festival des fêtes fédérales se sont réunis mardi à Schwyz. Le président du comité d'organisation des fêtes du 650ème anniversaire de la Confédération, M. Karl von Weber, landamman de Schwyz, a remercié en particulier le chef du Département fédéral de l'intérieur, M. Etter, actuellement président de la Confédération, l'animateur principal des manifestations. Il a remercié également le Conseil fédéral pour son aide généreuse, le général et toute l'armée, le comité de la fête fédérale et les acteurs, au nombre d'un millier, qui se sont mis au service d'une grande idée.

M. Etter, président de la Confédération, prenant ensuite la parole, a exprimé toute sa satisfaction au sujet des fêtes du 650ème anniversaire. L'idée, les sentiments nationaux ont été répandus dans toutes les parties du pays qui a célébré en paix la patrie. Après avoir exprimé des remerciements, M. Etter a déclaré que l'essentiel n'est pas le rôle que l'on joue mais la façon dont il est joué sur la scène et dans la vie. Le festival a été une manifestation culturelle. Son sens peut être résumé en deux mots : « Liberté et amour » et c'est avec ces mots que le peuple suisse peut aller vers le 700ème anniversaire de la Confédération.

La manifestation s'est terminée par l'hymne national.

Le départ de notre ministre à Rome

Dans les milieux officiels de Berne, on dément catégoriquement les rumeurs qui circulent ces jours-ci tendant à faire interpréter le retour de notre ministre à Rome comme un incident diplomatique. On se plaît, au contraire, à constater ici, comme au delà des Alpes, que ce départ n'affecte en rien les relations amicales qui existent entre la Suisse et l'Italie. En outre, M. Ruegger continue de bénéficier de l'entière confiance du Conseil fédéral qui ne tardera pas à le charger d'un autre poste important. On ne peut, en effet, que rendre hommage à cet éminent diplomate qui s'est toujours acquitté de façon remarquable des missions à lui confiées. Il a en particulier rendu de très grands services à son pays pendant les six années qu'il a passées à Rome.

Le président du „Vamp-Club“ est arrêté à Genève

A la suite d'une habile enquête, la police genevoise a arrêté, mardi après-midi, le nommé Eugène Knuchel, né en 1920, Genevois, exerçant vaguement la profession de chauffeur, président du « Vamp-Club », bande de cambrioleurs dont les exploits ont déjà été relatés.

Knuchel s'était introduit dans la nuit du 4 au 5 février dans la fabrique d'aluminium de M. Huguenin, rue des Pêcheries. Escaladant une fenêtre dont une vitre était brisée, il pénétra dans l'atelier, fractura deux compteurs électriques à prépaiement et déroba une somme de 35 francs. Le cambrioleur s'empara en outre d'une machine à écrire Remington, de six feuilles de zinc, d'un estagnon d'huile de mazout de 25 litres et de divers objets.

Knuchel plaça toutes les marchandises dans une hotte, volée également sur place, et s'en alla. Mais dans le Sentier des Saules, à la Jonction, il aperçut une lumière, et croyant avoir affaire à un garde de Sécuritas, il abandonna la hotte et s'enfuit avec une partie seulement du butin. La machine Remington notamment fut retrouvée à son domicile, rue David-Dufour.

Au moment de son arrestation, le « président » fut trouvé porteur d'une liste complète des membres du « Vamp-Club », et de coupures de journaux relatant les exploits que la bande avait commis récemment.

Knuchel, qui a reconnu les faits, a été écroué à la prison de Saint-Antoine après interrogatoire de M. Greffier, officier de police.

Les élections des conseillers généraux dans le canton de Fribourg

Les résultats des élections des Conseils généraux ont été connus hier.

A Bulle, la répartition des sièges est la suivante : radicaux 33 (auparavant 35), conservateurs 11 (15), agrariens 6 (0).

A Estavayer-le-Lac, à Romont et à Châtel-St-Denis, une liste d'entente avait été élaborée par les partis historiques. Tous les candidats ont été élus sans compétition.

Dans la ville de Fribourg, le corps électoral avait à élire 80 conseillers généraux. La répartition est la suivante : conservateurs 49 (50), socialistes 17 (12), radicaux 14 (18).

Les socialistes gagnent cinq sièges, dont un au détriment des conservateurs et quatre au détriment des radicaux.

A Morat, les électeurs avaient à désigner 50 conseillers généraux. Sont élus : 35 radicaux (34), 8 conservateurs (9), 7 socialistes (7).

Avant de repartir pour la Suisse

M. Leland Harrison, ministre des Etats-Unis en Suisse, après un séjour de quelques semaines aux Etats-Unis, a rendu visite mardi au président Roosevelt, à la Maison-Blanche. M. Harrison se préparait à rejoindre prochainement son poste à Berne.

Poignée de petits faits

✶ On annonce de Paris que les archives nationales françaises qui, avant les événements de mai et de juin 1940, avaient été transportées hors de la capitale française, ont été ramenées à Paris ces dernières semaines.

✶ Le département américain d'Etat vient de publier une nouvelle liste des maisons commerciales de l'hémisphère occidental ayant eu des rela-

100 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

LE PARI DES SIX

— Ils se sont cru poursuivis pour un autre mauvais coup, avançai-je et cette crainte les a précipités vers une mort qu'ils eussent évitée, s'ils avaient gardé leur sang-froid.

— Précisément, madame. Le raisonnement que vous tenez est fort juste. Aussi, une personne qui connaissait intimement Alfred Niedder, l'a tenu avant vous, en apprenant cette fin stupide.

— Quelle personne ? interrogea curieusement Jean Thévenot.

— Un certain vicomte de Larivey, qui habite un château ou plutôt une assez vaste propriété de campagne, dans le Berry.

— Et ce vicomte de Larivey a subi, probablement, de la part de son célèbre ami, des dommages ou des torts quelconques ?

— Vous n'y êtes pas, cher monsieur. Le perdant, c'est moi, puisque ma berline de tourisme a disparu. Lui, il en a acheté à Alfred Niedder, une toute pareille.

Mon filleul claqua les mains, l'une contre l'autre :

— Ah ! je saisis maintenant ! le bandit s'est débarrassé de la voiture, aussitôt après l'avoir volée.

— Eh ! eh! riposta le jeune industriel, avec son aimable sourire, pour ne pas altérer la vérité, il faut dire plutôt qu'il l'a vendue, avant de l'avoir volée.

— Pas possible !

Nous nous regardions avec surprise. Denise versa une seconde fois le thé parfumé dans les tasses de porcelaine de Chine et nous passa l'assiette aux petits-fours.

Alors, M. Pommeau reprit tranquillement :

— En venant chez vous aujourd'hui, monsieur Thévenot, j'avais l'intention de vous demander, si vous aviez livré à Alfred Niedder une berline de tourisme sortant de vos ateliers et ne différant de la mienne que par son numéro. Mais à présent, j'estime que la question ne doit plus vous être posée.

— Non, monsieur, je n'ai pas de client de ce nom, répondit Jean, avec un coup d'œil rassurant, dirigé vers son interlocuteur. L'automobile achetée à Niedder par le vicomte de Larivey est la vôtre, sans aucune erreur possible.

— C'est bon, riposta l'autre. Je vous remercie du renseignement, que je vais immédiatement communiquer à la police.

— Dans ces conditions, le vicomte de Larivey se verra obligé de vous restituer la berline.

— Qu'il se fera payer sur l'héritage du bandit, selon toute justice.

— Vous pouvez user de mon témoignage, s'il vous est nécessaire, ajouta Jean Thévenot, en offrant un cigare à son visiteur. Cependant, permettez-moi une dernière question ?

— Laquelle ?

— Vous disiez qu'Alfred avait dû vendre l'automobile, avant de l'avoir dérobée. Comment s'y est-il pris ?... je ne m'explique pas très bien la chose.

— C'est pourtant simple. J'avais rencontré cet hypocrite, ce fourbe ici, près de Paris, en sortant de ma villa. Il s'extasia sur ma berline toute neuve et pimpante.

— Mes félicitations, mon cher, me dit-il, tu as fait là une jolie acquisition.

— Jolie et surtout précieuse pour mes fréquents déplacements. C'est la voiture de tout confort et de toute sécurité.

Mon interlocuteur me dévisagea.

Après une hésitation de courte durée, il me demanda :

— Veux-tu me la prêter pendant une dizaine d'heures ?... la mienne a besoin de réparations.

Je ne répondis pas sur-le-champ. J'eus envie de refuser, sous prétexte que je ne pouvais m'en passer moi-même, sans dommage.

Il insista. Alors, je lui proposai :

— Si tu as une course à faire, pas trop longue, je te conduirai.

Mais Alfred hocha la tête, contrarié :

— Nul ne peut m'accompagner là, avoua-t-il, d'un ton mystérieux. Et puis, sois tranquille, je soignerai ton joujou, comme s'il m'appartenait ; je serai d'une prudence extrême, car ce serait malheureux de détériorer une pareille merveille.

— Sans doute, mais..

— J'attendrai le jour qui te conviendra, ajouta-t-il, prévenant de nouvelles objections, sans dépasser d'une minute, le délai que tu voudras bien me consentir.

Très éloigné du moindre soupçon, je finis par céder à sa fantaisie.

— Eh bien ! prends ma voiture, avant mon départ à Vichy, dis-je.

— C'est entendu, merci, mon vieux.

Mon filleul interrompit avec vivacité :

(La fin en troisième page.)

tions avec les pays de l'Axe, ce qui porte à 3650, au total, les maisons entrant dans cette catégorie. Cette nouvelle liste retire à 42 sociétés le statut dont elles bénéficiaient jusqu'ici.

✱ L'écrivain français Ernest Pérochon qui, en 1920, avait obtenu le prix Goncourt avec son roman « Néne », traduit dans toutes les langues, est décédé à son domicile à Niort.

✱ Un professeur de l'université de Californie et deux experts du gouvernement viennent de terminer une série de recherches sur la possibilité d'utiliser le caoutchouc existant dans la « plante à lapins » qui couvre de vastes étendues dans l'ouest des Etats-Unis. Les recherches ont montré que cette plante fournirait au pays 250,000 tonnes de caoutchouc, soit une provision suffisante pour au moins six mois, à un prix de revient qui serait le double de celui du caoutchouc des Indes néerlandaises.

✱ Les gendarmes de Reignier, Haute-Savoie, de service en gare, au départ du train de 17 h. 30, étaient intrigués par les volumineux bagages transportés par une voyageuse.

Faisant preuve de perspicacité, les représentants de la loi invitèrent la nommée Mathilde Reibaud, âgée de 37 ans, domiciliée à Marseille, à exhiber le contenu de ses valises.

Elles renfermaient plusieurs kilos de beurre, 165 œufs, 5 kilos de viande de bœuf et de porc, des abats de boucherie, des bouteilles de liqueurs, etc.

Dans la Région

Un chef de train tué

M. Séraphin Jourdain, chef de train à la S. N. C. F., dirigeait une manœuvre d'un train de marchandises, en gare de Modane, vers 20 h. 30. Croyant pouvoir traverser les voies, le malheureux fut surpris et happé par une rame de wagons et passa sous le convoi.

Lorsqu'on voulut le tirer de sa fâcheuse position, la mort avait déjà fait son œuvre. Le cadavre était coupé en deux tronçons à la hauteur du bassin.

La victime était âgée de 50 ans, mariée sans enfants.

Notons que son frère, retraité du P.-L.-M. avait eu une fin aussi tragique, dans le courant de l'automne dernier. Circulant sur la route de « Le Freney », il avait été écrasé par une auto.

—o—

Mauvaise chute d'un agent de police

Participant à un concours de descente, dimanche, M. Alfred Bertholet, agent de police à Château-d'Oex, est tombé si malencontreusement, peu avant l'arrivée aux buts, qu'il s'est fait une double fracture à une jambe.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de Château-d'Oex.

Nouvelles locales

Danser à côté de la misère...

On nous écrit :

Dans un entrefilet paru il y a quelque temps, un correspondant du « Nouvelliste » se demandait comment on peut encore danser et se divertir quand l'on voit tant de misères autour de nous.

La plus grande partie de notre population est de cet avis et se demande ce que l'on attend en haut lieu pour interdire les bals et réjouissances de Carnaval, comme viennent de le faire la plupart des cantons (le Tessin en date d'avant-hier). N'y aura-t-il plus que notre catholique Valais à permettre des licences que les cantons réformés ont eu la pudeur d'interdire ?

On nous affirmait un de ces jours passés qu'une société locale du Bas-Valais avait sollicité, avec la permission de donner un bal, **l'octroi de quelques centaines de kilos de charbon pour chauffer la salle de danse !** Eh bien !, pour un toupet, c'en est un ! La pauvre femme, le vieillard, l'enfant qui grelottent devant le fourneau froid et le buffet vide doivent être édifiés de ce scandaleux sans-gêne !

Je voudrais que tous les férus de danse — et ceux qui l'organisent pour se faire des sous — se transportent par la pensée en Grèce, par exemple, où les enfants meurent journellement par milliers faute de nourriture et où d'autres fouillent les boîtes à ordures comme des chiens pour y trouver n'importe quoi à se mettre sous la dent. Je ne crois pas qu'après cela ils auront encore le courage de danser, boire et se gaver jusqu'au matin. Et s'ils pensaient tout simplement aux misères qu'il y a chez nous, autour de nous, ils auraient honte de prendre le moindre plaisir.

S'amuser et se réjouir par les temps qui courent c'est une insulte à la misère et un défi à la Providence qui a protégé jusqu'à présent notre chère Patrie. Qu'on y songe et qu'en haut lieu on fasse enfin le geste que chacun attend.

Un père de famille.

—o—

ARDON. — Une soirée du Chœur Mixte. (Corr.) — Grâce à l'intelligente initiative du nouveau Chœur Mixte de la Paroisse et de son dévoué président, M. G. Delaloye, une soirée des plus agréables fut offerte dimanche au public de cette localité.

Cette séance théâtrale qui fut un vrai régal, comprenait un programme des mieux choisis, c'est-à-dire deux séries de productions du Chœur Mixte sous l'experte direction de M. l'abbé Crettol, Recteur de Châteauneuf. Suivait la représentation de deux petites pièces théâtrales: « Un Tiers de Mulet », farce valaisanne, du Chanoine Poncet et « La Servante de Mme Taconnet », de Dujardin.

Pour un début on peut l'affirmer sans exagération, ce fut une vraie réussite. L'exécution des deux pièces préparées avec soin par M. P. Delaloye, fut des plus vivantes et des plus naturelles.

« Le Tiers d'un Mulet » qui nous présente une scène bien réelle, disons le mot, un peu verte, de nos mœurs valaisannes, n'a pas manqué de charmer et d'égayer l'auditoire qui n'a pas ménagé son contentement aux acteurs. Cette pièce qui ne nous dit pas lourd à la lecture, nous révèle dans son exécution tout un genre de vie et des mœurs qui frappent par leur rudesse et leur originalité. Les acteurs nous l'ont fort bien prouvé.

Quant à la « Servante de Mme Taconnet » qui nous présente quelques scènes de famille et de cabaret, scènes copiées d'après nature, elle n'a manqué ni d'allant ni de piquant. Tout ce thème quotidien, ces discussions et ces flirts pris sur le vif, que nous offre finement cette comédie, a eu l'air de plaire au nombreux auditoire qui s'en est régalé.

Mais ce serait injuste de faire l'éloge de cette soirée sans relever la grande jouissance que nous ont procurée les productions du Chœur Mixte.

Quand une Société, en moins d'une année, arrive à servir une telle production qui vous charme par la variété de ses rythmes, l'originalité de son programme et le parfait de son exécution, on est bien obligé de reconnaître la valeur des exécutants et les qualités de la direction.

Que nous pensions « aux femmes de chez nous», « aux petits chevriers » ou à « Sylvie », que nous sentions l'odeur des « Petits oignons » ou que nous entendions la « Jardinière du Roi », ou la triste « Madeleine », c'est le souvenir d'une véritable jouissance qui revient à l'esprit.

Disons même qu'il nous semble encore entendre résonner « La Fanfare du Printemps » qui jeta dans la salle un avant-goût de saison nouvelle. Mais l'illusion n'a pas duré longtemps, car à la sortie, l'hiver nous attendait à la porte.

Il serait injuste de ne pas féliciter la direction pour l'heureux choix des morceaux, comme aussi pour le brio et la sûreté avec lesquels ils ont été exécutés.

Mesdemoiselles et Messieurs qui nous avez procuré cette jouissance, laissez-nous vous dire : tout cela vous donne le goût du « revenez-y » et l'on a envie de vous dire « Baille-mè mi ».

—o—

DORENAZ. — Un beau succès. — (Corr.) — L'Assemblée bourgeoisiale de Dorénaz vient de voter par la majorité de ses membres un crédit de 25,000 francs en faveur de la construction d'une église à Dorénaz. Une souscription s'ouvrira très prochainement à cet effet et d'avance sont remerciés les généreux donateurs.

X.

—o—

MARTIGNY. — Platon et la civilisation grecque. — Nous rappelons que le groupe « Patrie, Arts et Lettres », qui a à son actif plus d'une initiative intelligente, organise pour dimanche 15 février une manifestation en faveur des enfants grecs.

Les journaux ont parlé de la grande pitié de ce peuple qui, après une lutte héroïque, est réduit à la famine et voit mourir ses enfants de faim et de froid, au rythme de 2000 par jour rapportent des journalistes turcs et suédois. Ce pays, qui fut le berceau de la civilisation européenne, envers qui chaque nation du monde a une dette de reconnaissance, mérite que de tous les cœurs droits s'élève la voix de la conscience réclamant pour lui son droit à l'existence, c'est-à-dire pour l'heure son droit à se ravitailler.

Le Père Chevalier parlera de Platon et de la civilisation grecque. Sa conférence a été hautement appréciée à Lausanne ; c'est un privilège pour notre cité de pouvoir entendre un conférencier d'une si haute culture.

Le bénéfice intégral sera remis aux organisations de secours en faveur des enfants grecs. Ainsi nous ferons œuvre charitable tout en élevant notre âme au contact de cette leçon de grandeur.

A.

—o—

MARTIGNY. — L'« Harmonie Municipale » de Martigny offre, le samedi 14 février, à 20 h. 30 au Casino-Etoile, un concert de choix aux Autorités, à ses membres honoraires, passifs et à ses invités.

Voici le programme de cette alléchante soirée :

1. « Marche du Couronnement », C. St-Saëns ;
2. « Le Voyage en Mer », F. Mendelssohn, ouverture ;
3. « Sonate en la mineur », J.-Ph. Telemann, Siciliana - Spirituoso - Andante - Vivace ;
4. « Concerto en do majeur », J. Haydn, 1er mouvement (Allegro avec cadence)

Ces deux pièces sont jouées par M. H. Fauquex, hautboïste, et Mlle E. Tanner, pianiste.

Entr'acte

5. « Suite Caucasienne », M. Ippolitow-Ivanow,
   a) Le Défilé dans la Montagne
   b) Dans l'Aoule
   c) Dans la Mosquée
   d) Cortège du Sardar ;
6. « Légende de la Forêt », J. Strauss
   Valse viennoise.

—o—

MARTIGNY. — Le Ski-Club de Martigny vient de fêter le 35ème anniversaire de sa fondation. Au cours d'un banquet officiel, M. Henri Charles, président de la société, retraça la brillante activité sportive de ce club et rendit hommage à tous ceux qui avaient contribué à son développement.

M. Georges Couchepin évoqua quelques joyeux souvenirs des premières années et M. le Prieur Besson prononça également quelques paroles de sympathie.

FIN DE NOTRE FEUILLETON

— Comment ! vous avez laissé partir votre berline, vous ne l'avez plus revue ?

— Pardon, voici de quelle manière, les choses se sont passées. Deux jours après la conversation que je vous ai rapportée, Alfred vint prendre ma berline au garage, à cinq heures du matin exactement. Avant six heures du soir, il me la ramena, sans aucun dégât, selon sa promesse.

— Avez-vous appris depuis lors, quel avait été le but de sa promenade ? demandai-je à M. Pommeau.

— Oui, madame, j'en ai été instruit dernièrement par le vicomte de Larivey, qu'il visita, ce jour-là, en son château et auquel il offrit l'auto, en la vantant, comme la sienne.

Nous lançâmes une triple exclamation :

— Ah ! quelle audace !

— Bah ! dit Jean Thévenot que l'histoire intéressait au suprême degré... Reste à savoir combien a déboursé l'acheteur. Vous l'a-t-il dit ?

— Soixante-cinq mille francs seulement.

— C'est-à-dire moins de la moitié de sa valeur.

— Et il l'a payée comptant, sur remise de l'objet, pendant mon séjour à Vichy, où le voleur m'avait suivi, à mon insu.

— Au comptant, quel empressement !

— Dame ! Alfred n'a pas caché à cet ami du Berry, son pressant besoin d'argent.

Notre visiteur nous quitta sur ces mots.

Nous nous livrâmes, après son départ, à bien des commentaires, sur cette aventure d'une hardiesse inouïe.

— Disons-nous que cet exploit, du moins, sera le dernier qu'il aura accompli et sans profit, prononçai-je, en guise d'oraison funèbre, sur le redoutable bandit, qu'avait été Alfred d'Hautvillers.

— Il n'a échappé, cette fois, à la justice humaine, que pour paraître devant le tribunal de Dieu, répliqua mon filleul, d'une voix grave.

Denise vint s'asseoir sur le divan, près de son mari et, se pelotonnant contre lui :

— Quand je pense à ce qui aurait pu m'arriver, si je n'avais eu le bonheur de vous rencontrer, mon ami, vous qui vous êtes établi mon défenseur, contre l'entreprise de ce vautour, ah ! j'en tremble encore, murmura-t-elle, dans un suave sourire.

Jean lui imposa silence, par un tendre baiser.

Mais elle acheva, un instant plus tard :

— Après m'avoir enlevée, cet homme m'aurait peut-être vendue, moi aussi. Il était capable de tout !...

Je contemplai les chers enfants étroitement enlacés :

— Votre bonheur, pour avoir été traversé par de rudes épreuves, dis-je, n'en sera que plus solide et durable. Jouissez-en, mes amis, personne ne vous le ravira.

FIN

A L'„ETOILE" DE MARTIGNY

LA FILLE DU PUISATIER

Première séance, mercredi 11 février, à 20 h. 30. Deuxième séance, jeudi 12 février. Troisième séance vendredi 13 février.
Quatrième séance, samedi 14 février, au **CORSO**, la salle de l'ETOILE étant réservée à la Soirée de l'Harmonie, mais au tarif de l'Etoile. Pas de location de places au CORSO.

Cinquième, sixième et septième séances, dimanche 15 février, à 14 h. 15 (pour les environs) 17 h. (pour Martigny) et 20 h. 30.

Huitième séance, lundi 16 février, à 20 h. 30.

Neuvième et dernière séance, **Mardi gras**, à 20 h. 30 (train de nuit Martigny-Sion).

Film interdit aux jeunes gens qui n'ont pas atteint 18 ans révolus.
La location pour les neuf séances de l'ETOILE s'ouvre ce soir. Tél. 6.14.10.
Répond les soirs de ciné de 20 heures à 22 heures et le dimanche de 14 heures à 17 heures.
DEUX TRAINS DE NUIT ; DIMANCHE et MARDI-GRAS.

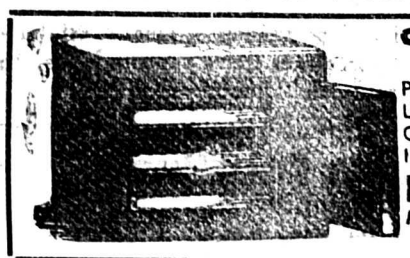

COFFRES-FORTS d'occasion
Prix très avantageux
Liste à disposition
Ouverture - Réparations - Transports
FRANÇOIS TAUXE
Malley - Lausanne
Tél. 2.90.50

Le prix s'oublie, La qualité reste.
achetez par conséquent votre mobilier
chez **WIDMANN FRERES, SION**
Fabrique et magasins de vente seulement au sommet du Grand-Pont.

Champéry, Hôtel Beau-Séjour
En enchères publiques qui auront lieu à Champéry le 14 février 1942, à 15 heures, à l'Hôtel même, celui-ci sera offert en vente au plus offrant.
B. Frachebourd, avocat, administrateur.

Placement d'argent avantageux Tapis persan de Chiraz. Beaux mi-lieux. — Très bons pianos. — Meubles. Antiquités. — **Ancienne Banque de BEX.** — Beaux meubles BON MARCHÉ.

CONCESSIONNAIRES
ayant clientèle, **cherchés dans chaque canton,** branche : **Produits d'entretien.** — Ecrire sous chiffre OF. 4862 G. Orell Füssli-Annonces, Genève.

AVONS PRENEURS pour alimentations, boulangeries, boucheries, cafés, laiteries, pensions, hôtels, tabacs, etc., en Suisse romande. **Etude Despont, Contentieux, 41 Av. Ruchonnet, Lausanne.**

A vendre d'occasion, en parfait état, petit
TOUR
Revolver à décolleter avec tourelle et renvoi, Fr. 300.—.
SCIE
à métaux mécanique pour marche au moteur Fr. 190.—.
L. Martin, Agence Scintilla, 4 Av. d'Echallens, Lausanne. Téléphone 2.93.35.

Suis acheteur d'un
CHAR
léger No 10-11.
Comby Théophile, Chamoson.

EFFEUILLEUSES
On en demande deux bonnes ayant été au canton de Vaud. Gage 130 francs.
S'adresser chez Henri Bolomey, Savuit, Lutry (Vaud).

On demande pour le printemps,
jeune homme
de 15 à 17 ans, de bonne santé, pour aider à tous les travaux de campagne. Gage selon capacité. Vie de famille. — S'adresser à Christian Vogel, Ferme du Château, Rennaz près Villeneuve.

PATINOIRE de LAUSANNE
AVIS IMPORTANT
Le match de hockey pour le championnat suisse
DAVOS - MONTCHOISI
aura lieu samedi 14 courant, à **15 heures.**
Retenez vos places aux caisses de la Patinoire et chez Schaefer-Sports, Lausanne.

A vendre une
flachère
dans le Bas-Valais. S'adresser au Nouvelliste sous P. 3370.

Les meilleures graines
potagères, fourragères et fleurs, oignons à fleurs
à hautes germinations, ainsi que petits oignons et échalotes, **s'achètent chez E. GUILLOD-MORA, commerce de graines, Nant-Vully. Catalogue 1942 gratuit sur demande.**

A vendre d'occasion
MOTEURS
1 ½ HP., triphasé, 125-220 V., 1400 T., avec poulie, Fr. 185.—. ¼ HP., triphasé, 125-220 V., 1425 T., Fr. 95.—. ¾ HP., monophasé, 220 V., Fr. 130.—. 1/10 HP., monophasé, 125 V., 2700 T., Fr. 70.—.
Tous ces moteurs sont révisés et en parfait état.
L. Martin, Agence Scintilla, 4 Av. d'Echallens, Lausanne. Téléphone 2.93.35.

DEUX INCENDIES

A Chandoline

(Inf. part.) — Un incendie s'est déclaré hier matin aux mines de charbon. A 3 heures l'alarme fut donnée et les pompiers de la capitale se rendirent immédiatement sur les lieux et réussirent à maîtriser ce commencement de sinistre. Un baraquement en particulier a été la proie des flammes.

Les causes de l'incendie ne sont pas connues.

A Bourg-St-Pierre

Une maison de deux étages a été complètement détruite à Bourg-St-Pierre par un incendie. Les soldats ont réussi à sortir le mobilier de la maison. Le bâtiment était une propriété de la commune.

On ignore encore les causes du sinistre.

Plantons des légumes

La désinfection du terrain se fait comme suit :

1. stérilisation à la vapeur (à l'aide d'une couleuse) ou

2. désinfection à la formaline, 2,5 litres de formaline pour 100 litres d'eau, arrosage du sol à raison de 8 à 10 litres par m2, recouvrir le sol pendant 2 à 3 jours puis aérer pendant 8 à 10 jours.

Station cantonale d'entomologie.

MONTHEY. — Assemblée de la Caisse-maladie des ouvriers et ouvrières de la Société pour l'Industrie chimique, Usine de Monthey. (Corr.) — Cette assemblée s'est tenue samedi dernier dans la salle du Cinéma Mignon, sous la présidence de M. Ernest Friedrich, président.

L'état très satisfaisant des finances de la Caisse, dû à une saine et intelligente gestion, à la compréhension des membres et à l'heureuse conception du devoir social dont a toujours fait preuve la Direction de la Société, a permis de prendre d'intéressantes décisions.

Ces décisions témoignent toutes du désir d'intensifier l'action bienfaisante de la Caisse et cela sans recourir aux finances d'un chacun.

L'assemblée renouvela sa confiance aux membres du Comité en les confirmant dans leurs fonctions : le comité en charge était composé comme suit : président : M. Ernest Friedrich ; membres : MM. Charles Ostrini, Jean Devanthey, René Monnier, Alfred Nebel, Louis Cochard et Robert Mudry.

MONTHEY. — Soirée de la Lyre. — *(Corr.).* — Il serait presque superflu de parler du succès qu'a obtenu la soirée annuelle de la Lyre montheysanne, tant ce succès est entré dans la tradition. En effet, dimanche 8 février, la grande salle de la Gare recevait la grande foule des amis montheysans et du dehors, venus en rangs serrés applaudir et encourager une société qui, malgré les relèves militaires successives et les vides causés par la maladie, présentait un programme plaisant.

Tout d'abord le concert débuta à l'heure annoncée ce qui dérogea de ce fait à l'habitude trop souvent confirmée des Montheysans, celle de commencer ou d'arriver à une manifestation avec du retard.

Ce concert, annoncé modestement par l'appellation de « programme de guerre », se composait de cinq œuvres faciles il est vrai mais qui furent bien rendues. Le mérite en revient tout d'abord au dévoué directeur, M. Eugène Devanthey, qui nous parut avoir ses musiciens bien en mains.

Nous ne voulons pas entrer dans une critique, nous dirons simplement, et nous croyons nous faire l'interprète de tous les auditeurs, la satisfaction pour le travail exécuté et combien ces morceaux simples mais interprétés avec brio et beaucoup d'assurance, charmèrent les auditeurs attentifs.

Merci à la Lyre et à son directeur pour le bon travail présenté.

Entre deux morceaux, M. Paul Guerraty, président de la Lyre, salua les délégués et invités, ainsi que tous les amis présents. Il se fit un plaisir de convier, pendant l'entr'acte, les délégués des Sociétés locales à la dégustation traditionnelle du verre d'amitié, sans oublier pour cela de recommander la tombola avantageusement garnie.

Au cours de la réception qui réunit peu après les délégués dans la salle à manger de l'Hôtel, on entendit les souhaits de bienvenue du président de la Lyre. M. Paul de Courten, sous-préfet du district de Monthey, remercia la Lyre de son invitation et dit combien un divertissement bien conçu était de nature à entretenir et à garder intact le moral de notre population en ces temps difficiles. De nombreuses sociétés de musique du Valais s'étaient fait excuser.

La Lyre avait particulièrement soigné sa partie littéraire. Deux pièces figuraient au programme.

Tout d'abord, « Deux couverts » de Sacha Guitry, mettait en scène une comédie très française, fine et spirituelle, empreinte du magnifique et subtil esprit de son habile auteur. Très difficile à rendre, cette pièce connut des applaudissements nourris, tant l'interprétation en était excellente. Dans l'ordre d'importance des rôles, félicitons les 4 acteurs qui ont largement mérité les applaudissements du public : M. Pierre Raboud, Mlle Simone Rudaz, Mlle Lily Donnet et Mme Marguerite Torrent.

La deuxième pièce présentait un genre tout différent. « Une demande en mariage » de Tchekhov est une pièce essentiellement russe, dont les reparties amusantes autant qu'emportées, tempérées par la légendaire et exquise politesse slave, procurèrent aux 3 acteurs, Mlle Simone Rudaz, MM. Pierre Raboud et Jules Miglioretti, l'occasion de montrer leur talent. Cette comédie fut extrêmement bien jouée et là encore nos vives félicitations vont aux acteurs. A noter que cette dernière pièce fut présentée dans des décors et costumes appropriés.

Comme il convient, un bal des plus animés termina cette agréable soirée. La cauterie était conduite par l'Orchestre Merry-Boys de Monthey.

Que la Lyre soit persuadée que sa soirée annuelle de 1942 laisse à tous le meilleur des souvenirs.

W. 4a.

Radio-Programme

SOTTENS. — *Jeudi 12 février.* — 7 h. 15 Informations. 12 h. 30 Musique légère. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Gramo-concert. 17 h. Emission commune. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 Mère qui s'économise mieux se donne. 18 h. 15 Un chant d'amour. 18 h. 20 Le maître des âmes. 18 h. 30 Chansons d'Espagne. 18 h. 40 En regardant les plus petits que nous. 18 h. 45 Chanteurs fribourgeois. 18 h. 55 Le micro dans la vie. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le programme de la soirée. 19 h. 30 Radio-écran. 20 h. Du temps que roulaient les fiacres. 20 h. 20 Destins hors série. 21 h. 05 Oeuvres classiques. 21 h. 50 Informations.

SOTTENS. — *Vendredi 13 février.* — 7 h. 15 Informations. 12 h. 30 Le courrier du skieur. 12 h. 40 Un disque. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Concert. 13 h. 15 Orchestre de la Suisse romande. 17 h. Emission commune. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 La carrière prodigieuse de Pellegrino Rossi. 18 h. 20 Ouvertures et valses célèbres. 18 h. 40 Chronique de l'Office central suisse du tourisme. 18 h. 50 Les cinq minutes du football suisse. 18 h. 05 La famille, fondement du pays. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Courrier du soir. 20 h. La demi-heure militaire. 20 h. 30 Soirée de variétés. 21 h. 30 Jazz-hot. 21 h. 50 Informations.

La prise de Singapour par les Japonais

Mêlée gigantesque - Explosions et incendies

TOKIO, 11 février. (D. N. B.) — Le G. Q. G. impérial communique que les troupes nipponnes ont pénétré ce matin à 8 h. 30 dans la ville de Singapour. Les troupes impériales japonaises firent des progrès constants depuis ce matin tôt en dépit de la résistance ennemie. Elles enlevèrent d'assaut la ville de Singapour à 8 h. 30 attaquant et faisant prisonnières en divers endroits les troupes britanniques battues.

TOKIO, 11 février. (D. N. B.) — L'empereur a reçu aujourd'hui au G. Q. G. impérial des rapports sur la pénétration des troupes nipponnes dans la ville de Singapour. Il exprima sa joie et sa satisfaction de ce que la valeureuse armée nippone ait enregistré un succès si considérable le jour même de la fondation de l'Empire.

Les correspondants militaires d'Exchange mandent :

Dans les faubourgs de la ville on entendait déjà le feu des mitrailleuses. Des incendies gigantesques faisaient rage sur la côte septentrionale et de grands nuages de fumée d'huile enveloppaient la ville. De l'ouest de la cité on entendait des explosions incessantes et le nombre des incendies augmentait toujours.

Cela devenait intenable.

La politique de la terre ardente était réalisée avec une résolution farouche. Des usines de caoutchouc, un grand établissement de conserves et d'autres usines ont été détruits et les flammes éclairent le ciel.

On mande du front que les Anglais, des Australiens, des Indiens et des Chinois étaient engagés dans des batailles contre des forces japonaises numériquement supérieures. On estime que 125,000 hommes de troupes japonaises ont été lancés dans la bataille pour Singapour.

Le premier débarquement japonais avait été effectué par une centaine de petits bateaux blindés et les troupes étaient munies d'armes automatiques et de lance-flammes.

La population de Singapour, excepté les membres des organisations auxiliaires, passait jours et nuits dans les caves.

TOKIO, 11 février. (D. N. B.) — Après que les troupes japonaises eurent atteint la ville de Singapour la forteresse insulaire a été divisée en deux parties pour la conclusion des opérations. D'une ligne principale courant du nord-ouest au sud de l'île partiront vraisemblablement de nombreuses attaques isolées contre les forces et ouvrages défensifs disposés sur le littoral de la forteresse. Il convient de remarquer que la plus haute colline prise par les forces nippones se trouve à proximité immédiate des derniers réservoirs d'eau encore à la disposition des défenseurs et qui sont très probablement déjà pris.

CAMBERRA, 11 février. — M. Ford, ministre de l'armée, annonce que le dernier message du commandant des forces australiennes de Singapour, diffusé mardi soir, déclare que les Australiens combattent opiniâtrément et héroïquement avec les autres troupes impériales.

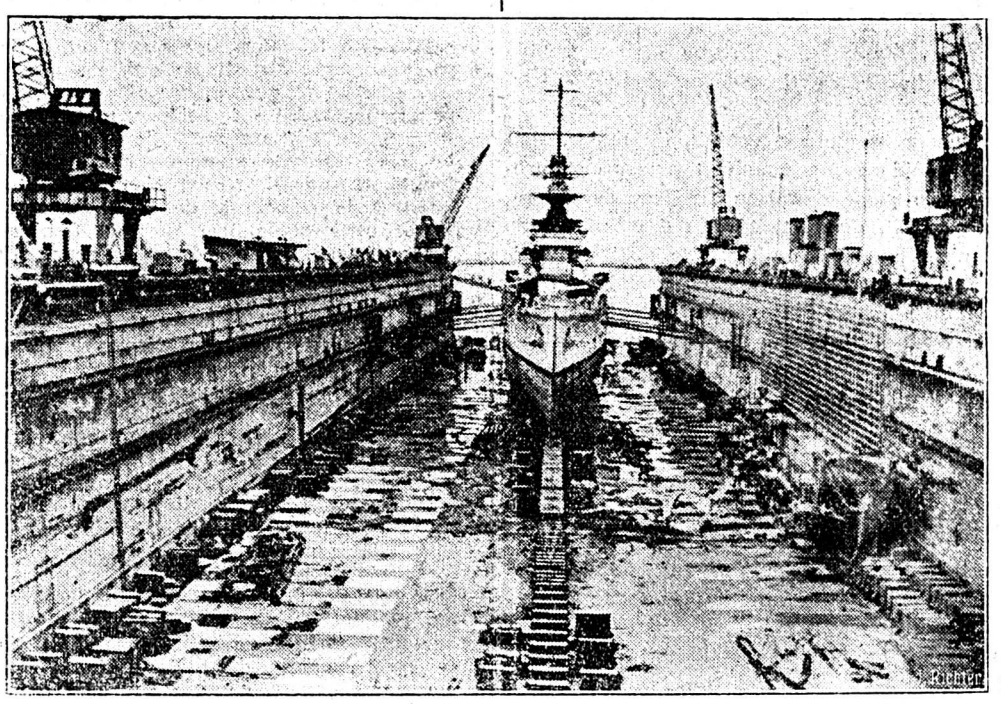

Lors d'une attaque contre l'île de Singapour, le grand dock flottant britannique de 50,000 tonnes fut atteint et coula. — Ce grand croiseur en réparation dans le dock en fait apparaître d'autant mieux les énormes dimensions

Les infractions aux arrêtés fédéraux

ZURICH, 11 février. (Ag.) — A l'occasion d'un contrôle dans la campagne zurichoise pour établir si la population respectait les dispositions prises pour les jours sans viande, une douzaine d'infractions ont été constatées. Dans le district de Winterthour, un agriculteur a été dénoncé pour avoir vendu du bois sans autorisation et pour avoir dépassé les prix. Il remit également à un ouvrier agricole du beurre sans coupons pour l'indemniser de son travail. Un paysan qui avait vendu 1700 kilos de fourrage sans autorisation a été également inculpé.

Les hécatombes de maître renard

LUCERNE, 11 février. (Ag.) — Un renard pénétrant dans un poulailler de Grossdietwil, Lucerne, a tué 68 poules. Le dommage subi par le paysan est d'un millier de francs.

Les Français n'ont personne ravitaillé

ROME, 11 février. — L'agence Stefani communique : La propagande anglo-nord-américaine a affirmé que l'Axe envoya des renforts et des fournitures en Libye à travers la Tunisie. Cette allégation est dénuée de tout fondement déclare-t-on dans les milieux politiques romains. Les envois de troupes et de matériel en Libye ont eu lieu et ont lieu exclusivement par la voie des communications normales qui relient directement la Péninsule et la Libye. Les Anglo-Saxons trouvent évidemment que c'est dur d'avouer l'impuissance de leurs forces navales et aériennes en Méditerranée centrale, mais tous leurs mensonges n'empêchent pas les convois italiens d'arriver régulièrement en Libye à un rythme de plus en plus accéléré.

Les obsèques d'un ambassadeur

ROME, 11 février. (Stefani.) — Les obsèques solennelles de l'ambassadeur Attolico ont eu lieu mercredi matin en présence du cardinal Maglione, secrétaire d'Etat, et treize autres cardinaux, du ministre des affaires étrangères Comte Ciano et de tous les autres membres du gouvernement ainsi que de nombreuses hautes personnalités italiennes et du Saint-Siège et les membres du Corps diplomatique. L'absoute fut donnée en l'église de Jésus par le cardinal Maglione. Le cercueil était suivi des couronnes du roi-empereur, du Duce et du comte Ciano. Après l'absoute le vice-secrétaire du parti procéda aux rites de l'absoute dite fasciste.

Les suites mortelles d'un accident de tram

ROMANSHORN, 11 février. (Ag.) — A l'âge de 59 ans est décédé M. Oscar Mörikofer, architecte, qui, il y a cinq semaines, en voulant changer de train en gare de Münsterlingen avait passé sous les roues d'un convoi et avait eu la jambe gauche coupée.

L'anniversaire des accords du Latran

CITE DU VATICAN, 11 février. (Stefani.) — On fête aujourd'hui l'anniversaire de la signature des traités du Latran entre l'Italie et le Saint-Siège. Tous les bureaux sont fermés et le drapeau papal est hissé sur tous les palais du Vatican et sur les édifices appartenant au Saint-Siège, mais situés en Italie. La garde suisse et les gendarmes pontificaux ont revêtu leurs uniformes de gala. Mercredi matin, le Pape reçut en audience plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles on notait de nombreux couples de jeunes mariés venus rendre hommage au Saint-Père et recevoir sa bénédiction.

Terrible accident d'aviation

LONDRES, 11 février. (Reuter.) — Sept personnes ont été tuées, y compris le pilote, lorsqu'un avion britannique s'est écrasé sur un bâtiment de la région londonienne, hier soir. Il y eut 6 blessés. Cinq habitants de la maison se trouvent parmi les morts. On croit que l'avion essayait d'atterrir sur un terrain vague à quelques centaines de mètres du lieu de l'accident.

Tempêtes de neige en Suède

STOCKHOLM, 11 février. (Ag. S.) — Mardi, de violentes tempêtes de neige ont sévi sur la province de Schonen, dans la partie méridionale de la Suède, paralysant tout le trafic. Tous les trains ont eu de gros retards.

Les glaces continuent d'empêcher la navigation sur les côtes ouest et est. Gotland est toujours sans communications avec le reste du pays. Des avions assurent le transport de médicaments, et d'autres produits d'absolue nécessité. Les 20 cargos pris dans les glaces près d'Oxelösund n'ont pas encore pu être renfloués. Des avions apportent des denrées alimentaires pour les équipages. Sur les côtes occidentales de la Suède, 15 autres bateaux sont pris par les glaces. En revanche, plus on va vers le nord, plus la situation s'est améliorée. C'est ainsi que la navigation a pu reprendre entre la Suède et la Finlande. Aussi attend-on l'arrivée à Stockholm d'importants transports d'enfants finlandais.

Il avait volé 45 vélos

ZURICH, 11 février. (Ag.) — La police en arrêtant un voyageur de commerce a mis la main sur un voleur spécialisé de vélos. Cet individu est inculpé du vol de 45 vélos. Un complice, un manœuvre, a été également arrêté sous l'inculpation de recel.

Les Juifs ne peuvent sortir de leurs foyers à partir de 20 heures

PARIS, 11 février. (D. N. B.) — Le commandant militaire allemand en France a donné l'ordre aux Juifs en France de ne plus sortir de leurs appartements à partir de 20 heures. D'autre part, il est interdit aux Juifs de déménager de la localité où ils vivent pour une autre localité.

Des attentats à Paris

PARIS, 11 février. — Au cours de la nuit de mercredi et mercredi matin tôt des attaques aux explosifs ont été dirigés contre trois bureaux du mouvement social-révolutionnaire. Quelques passants furent légèrement blessés par des éclats. Il n'y a par ailleurs que des dommages matériels.

Les voyageurs d'un train approvisionnés par un avion

MADRID, 11 février. (D. N. B.) — Des voyageurs d'un train immobilisé par la tempête de neige entre Albacète et Carthagène ont dû être approvisionnés par un avion. Un train de secours envoyé à la rescousse ne put atteindre son explosifs ont été dirigées contre trois bureaux

Treize vapeurs libérés des glaces

STOCKHOLM, 11 février. (D. N. B.) — Le grand brise-glace suédois « Ymar » est parvenu à libérer des glaces treize vapeurs à l'est de Nyköping dans la Baltique.

Chronique sportive

Epreuves à ski d'une Brigade de montagne

Samedi 14 et dimanche 15 février, la Brigade de montagne romande disputera ses quatrièmes épreuves à ski à Bretaye. La participation atteint un chiffre record. Cent patrouilles, soit quatre cents skieurs militaires, sont inscrites pour la course de patrouilles qui se courra dimanche sur une distance de 30 kilomètres pour la catégorie lourde et de 20 kilomètres pour la catégorie légère. Le tracé, soigneusement étudié, conduira les concurrents de Bretaye au village des Diablerets, par Taveyannaz et le Col de la Croix, et retour par le Meilleret. L'épreuve de tir aura lieu près du lac de Bretaye.

Samedi après-midi, une centaine de patrouilleurs prendront part à un concours individuel de 12 kilomètres de distance avec 800 mètres de montée, dans les environs de Bretaye.

Les meilleurs skieurs de la Brigade seront aux prises, parmi lesquels une bonne partie de ceux qui se sont illustrés dimanche dernier dans les concours romands et valaisans. Citons en particulier les noms des frères Borghi, de Nestor Crettex, de Max Muller, Camille Hugon, Albano Droz, etc.